

AVIS DE LA FSSSCT-SD12 du 30/01/2024.

Avis	Réponse de l'administration
1. Les membres de la FSSSCT12 demandent que toutes les classes du département soient équipées de tabouret ergonomique pour tous les personnels afin d'éviter les troubles Musculo-Squelettiques.	Le code de l'éducation indique qu'il est du ressort des collectivités territoriales d'équiper les écoles. L'équipement des écoles en tabouret ergonomique est préconisé pour les classes de maternelle, pour tous les personnels.
2. Les membres de la FSSSCT12 demandent que l'emménagement dans de nouveaux bâtiments scolaires ait lieu pendant les vacances d'été et donne lieu à des temps de récupération pour les personnels.	Mme la DASEN prend note de cet avis
3. Selon les textes, les directrices et directeurs d'école à 2 et 3 classes bénéficient de 12 jours de décharge de direction fractionnables à raison d'au moins une par mois sur l'année scolaire. Les membres de la FSSSCT12 demandent que les textes soient respectés : intégralité des jours de décharge prévus et répartition équitable de ces jours sur l'année scolaire.	Mme la DASEN, présidente de la F3SST-SD poursuit cet objectif notamment dans le cadre de l'optimisation de la gestion du remplacement.
4. Les membres de la FSSSCT12 demandent que tout enseignant absent soit remplacé.	Mme la DASEN, présidente de la F3SCT-SD poursuit cet objectif notamment dans le cadre de l'optimisation de la gestion du remplacement.
5. Les membres de la FSSSCT12 demandent que tous les personnels de l'Education Nationale puissent bénéficier d'une véritable médecine du travail, avec des visites annuelles.	Cette demande est hors du champ de compétence de la présidente de la FSSSCT-SD 12. Les personnels peuvent prendre rendez-vous (tous les 5 ans), à l'aide du formulaire de demande de RDV, téléchargeable à l'adresse : https://www.ac-toulouse.fr/le-service-de-medecine-de-prevention-smp-pour-les-personnels-122930
6. Les membres de la FSSSCT12 demandent le recrutement de médecins scolaires permettant à tous les élèves de bénéficier d'un suivi médical régulièrement.	Le département dispose d'un nombre important de poste de médecin non couvert faute de candidat (4/6).
7. En raison des multiples recrutements d'AESH tout au long de l'année scolaire, les membres de la FSSSCT12 demandent la mise en place de plusieurs sessions de formation afin que toutes les AESH bénéficient d'une formation dès leur prise de poste.	Une formation initiale en santé et sécurité au travail est planifiée.
8. Une issue de secours ne doit jamais être entravée. Les membres de la FSSSCT12 demandent que le verrou posé sur l'issue de secours, au bout du couloir, donnant sur la voie publique, soit supprimé. Ils demandent également que le dispositif d'issue de secours actuel soit remplacé par une porte avec alarme en cas d'ouverture.	La directrice ou le directeur de l'école doit demander à la collectivité territoriale, l'avis de la commission de sécurité.

<p>9. Les membres de la FSSSCT12 demandent que toutes les écoles bénéficient de toilettes taille enfant, séparés par des cloisons et des portes (respect de l'intimité des enfants).</p>	<p>Le guide bâti scolaire indique : « Les cabines des sanitaires doivent impérativement être intimes ». « Les sanitaires sont composés de toilettes classiques avec des cuvettes et des cloisons équipées de portes, adaptées à la taille des enfants. » https://batiscolaire.education.gouv.fr/</p>
<p>10. Les membres de la FSSSCT12 demandent que dans les établissements scolaires, le copieur soit installé dans une salle ventilée hors classe et salle de restauration.</p>	<p>Le photocopieur doit être installé dans un local spécifique bien ventilé car il émet de l'ozone qui peut être très nocif pour les muqueuses oculaires et respiratoires et augmenter ainsi les problèmes liés à l'asthme. L'installation dans un local spécifique prévient également le risque incendie. Pour information : il est interdit de laisser les travailleurs prendre leur repas dans les locaux affectés au travail.</p>
<p>11. Les membres de la FSSSCT12 demandent que dans les établissements scolaires soient installés des détecteurs de mouvement pour l'éclairage associés aux interrupteurs classiques permettent des économies d'énergie et un confort d'utilisation.</p>	<p>Aucun texte réglementaire n'impose ces dispositifs, toutefois le risque peut être évalué dans le document unique.</p>
<p>12. Les membres de la FSSSCT12 demandent que dans les établissements scolaires soient installés des panneaux phoniques aux murs et aux plafonds assurant ainsi une ambiance sonore optimale.</p>	<p>Le risque lié au bruit peut être évalué dans le document unique. Des aménagements peuvent être demandés à la collectivité territoriale, propriétaire des locaux.</p>
<p>13. Les membres de la FSSSCT12 demandent que les personnels puissent bénéficier d'une salle dédiée uniquement à leur usage (repas, réunions, affichages internes).</p>	<p>Le code du travail indique : « A défaut de local de repos, lorsque la nature des activités l'exige et après avis du comité social et économique, le local de restauration ou l'emplacement permettant de se restaurer doit pouvoir être utilisé, en dehors des heures de repas, comme local ou emplacement de repos. Les sièges mis à la disposition des travailleurs pour cet usage comportent des dossiers. » « Dans les établissements de moins de cinquante salariés, l'employeur met à leur disposition un emplacement leur permettant de se restaurer dans de bonnes conditions de santé et de sécurité. »</p>